

N°2017-12-16

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 décembre 2017

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2017-12-01 et 02) et

M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 08), Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09 – pouvoir Mme Sonia BRAU), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,  
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,  
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,  
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,  
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,  
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoit de SAINT-SERNIN,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
M. Philippe BRILLAULT,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Karin LE MENE,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,  
Mme Magali LAMIR  
Mme Corinne BEBIN,  
M. François-Xavier BELLAMY,  
M. François LAMBERT,  
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 28 novembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 6 décembre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) 2012-2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Approbation du bilan pour l'année 2016.**

**M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-I-3° ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.302-1 et L.302-3 définissant le principe et le contenu des programmes locaux de l'habitat (PLH) ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et renouvellement urbains (SRU) ;

Vu la délibération n° 2013-02-10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 février 2013 approuvant le programme local de l'habitat intercommunal 2012-2017 ;  
Vu les bilans 2012 et 2013 du PLH ;  
Vu le bilan à mi-parcours du PLH en cours ;  
Vu le bilan 2015 du PLH ;  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville du 14 novembre 2017.

• Le programme local de l'habitat (PLH) est établi par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de leurs communes membres.

Le programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) est un document qui identifie les besoins en logements et fixe des objectifs stratégiques de développement en matière d'habitat.

Pour atteindre ces objectifs quantitatifs et qualitatifs, le PLHI prévoit des actions pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire.

Le PLHI fait l'objet d'une concertation étroite avec chacune des communes et les partenaires (État, Conseil départemental 78, bailleurs sociaux, ADIL 78, Établissement public foncier des Yvelines, PACT 78 etc.).

L'article L.302-3 du Code de la construction et de l'habitation, modifié suite à la loi du 25 mars 2009 portant mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, prévoit que les EPCI délibèrent au moins une fois par an sur l'état de réalisation du PLHI et son adaptation aux évolutions sociodémographiques de son territoire.

• Après 5 ans de mise en œuvre du PLHI au niveau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le rapport 2016 annexé présente les grandes évolutions et expose le bilan de l'action publique en matière d'habitat.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'adopter le bilan 2016 du programme local de l'habitat intercommunal 2012-2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant et à transmettre ce bilan aux services de l'Etat et au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 62*

*Nombre de pouvoirs : 11*

*Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. Siméoni).*

Pour le Président,  
Par déléation,  
  
Olivier BERTHELOT  
Directeur général des services



**Plateforme** **Contrôle de Légalité**  
**IBUS**<sup>®</sup> **Compte-rendu d'horodatage de**  
**l'acte n° : 2017-12-16**

**Résumé de l'acte** : Programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) 2012-2017 de la communauté ...

**Date de décision** : 05/12/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.5. Politique de la ville-habitat-logement

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 11/12/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20171205-2017-12-16-DE

**Pièces jointes :**

2017-12-16 - Bilan PLHi.pdf

ANNEXE 2017-12-16 HAB - Bilan PLHi.pdf

**Historique :**

11/12/2017 17:09:41	Reçu	Armelle Salvador
11/12/2017 17:11:23	En cours de transmission	
11/12/2017 17:12:18	Transmis en Préfecture	
11/12/2017 17:15:32	Accusé de réception reçu	